

ENTENTE TAI/AQAD

MAJORATION ANNUELLE DES TARIFS

L'entente liant Théâtres associés (T.A.I.) inc. et l'Association québécoise des auteurs dramatiques (AQAD) pour la commande de textes a été signée le 4 novembre 2008. Le présent document fait état de la majoration des tarifs applicable au 4^e anniversaire de l'entente.

L'entente prévoit une majoration des tarifs de l'article 6.1 selon l'augmentation de l'IPC au Québec (voir l'extrait ci-contre). Pour la période des douze mois précédant la date anniversaire, soit d'octobre 2011 à octobre 2012, l'augmentation de l'IPC est de 1,9 % Cette donnée a été publiée par Statistique Canada le 23 novembre 2012 :

<http://www.statcan.gc.ca/tables-tableaux/sum-som/l02/cst01/cpis01f-fra.htm>

Vous trouverez ci-dessous le tableau comportant les tarifs majorés :

Extrait de l'article 6.1 de l'entente : « Au 1^{er} de même qu'aux 2^e, 3^e, 4^e anniversaires de la date de signature de la présente entente, le tarif prévu à l'article 6.1, qui est en vigueur au moment de la survenance de l'anniversaire, est majoré d'un pourcentage égal à l'augmentation de l'indice des prix à la consommation (IPC), province de Québec, au cours des douze (12) mois précédant la date anniversaire, cette majoration entrant en vigueur, sans effet rétroactif, au plus tard trente (30) jours de la date de publication par Statistiques Canada de l'augmentation de l'IPC. »

Pourcentage de majoration :

1,9%

article 6.1

Capacité de salle	Type de texte commandé	
	<ul style="list-style-type: none">• Pièce de théâtre ou livret• Adaptation d'une œuvre non destinée à la scène• Adaptation et traduction d'une pièce de théâtre ou d'un livret	<ul style="list-style-type: none">• Adaptation d'une pièce de théâtre ou d'un livret• Traduction d'une pièce de théâtre ou d'un livret
(\$)		
Au 4^e anniversaire (4 novembre 2012)		
1 à 199	5 364	3 218
200 à 399	6 436	3 540
400 à 599	7 509	3 862
600 et plus	8 367	4 291